

# PARCOURS D'INSERTION DES SALARIÉS

EN STRUCTURE D'INSERTION PAR  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

# IAE

## COMMENT MOBILISER/ACCÉDER À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

La réforme du financement de l'insertion par l'activité économique, mise en place en 2014, a été la première étape pour reconstruire une politique ambitieuse pour ce secteur. La sécurisation et la dynamisation des parcours des personnes en insertion en est la deuxième et constitue un axe majeur des travaux menés par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE). La réforme de la formation professionnelle, également intervenue en 2014 et dont le

maître mot est de faire en sorte que la formation bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin, s'articule avec ces réflexions et a permis plusieurs avancées pour les salariés en insertion.

Les tableaux présentés vous permettent de mieux appréhender la mobilisation et l'accès à la formation professionnelle pour les salariés en insertion, qui sont des personnes prioritaires pour les politiques d'emploi et de formation professionnelle.



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

# QUELS DISPOSITIFS MOBILISER EN FONCTION DE LA SITUATION ?

Structures	Contrats de travail	Catégorie d'inscription sur la liste des DE (1)	Plan de formation	CPF (liste Salariés)	CPF (liste DE)	POE individuelle et collective (par exception en amont du parcours d'insertion)	Autres dispositifs de formation financés par Pôle emploi (ATC et AIF)	Période de professionnalisation	Contrat de professionnalisation	CIF-CDD	VAE
<b>ACI</b>	CDDI	E	OUI Art L 6321-1 et suivants CT	OUI Art L 6323-10 à L 6323-20 CT	OUI Art L 6323-21 à L 6323-23 CT	OUI Art L 6326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art L 6324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art L 6325-1 et suivants CT	OUI Art L 6322-25 et suivants CT	OUI Art L 641-1 et suivants CT
<b>AI</b>	CDDI	E	OUI Art L 6321-1 et suivants CT	OUI Art L 6323-10 à L 6323-20 CT	OUI Art L 6323-21 à L 6323-23 CT	OUI Art L 6326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art L 6324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art L 6325-1 et suivants CT	OUI Art L 6322-25 et suivants CT	OUI Art L 641-1 et suivants CT
<b>AI</b>	CDD D'USAGE	B O U C en fonction de leur activité	OUI Art L 6321-1 et suivants CT	OUI Art L 6323-10 à L 6323-20 CT	OUI Art L 6323-21 à L 6323-23 CT	OUI Art L 6326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	NON	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art L 6325-1 et suivants CT	OUI Art L 6322-25 et suivants CT	OUI Art L 641-1 et suivants CT
<b>EI</b>	CDDI	E	OUI Art L 6321-1 et suivants CT	OUI Art L 6323-10 à L 6323-20 CT	OUI Art L 6323-21 à L 6323-23 CT	OUI Art L 6326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Art L 6324-1 CT	OUI comme outil d'accompagnement à la sortie Art L 6325-1 et suivants CT	OUI Art L 6322-25 et suivants CT	OUI Art L 641-1 et suivants CT
<b>ETTI</b>	CONTRAT DE MISSION	B O U C en fonction de leur activité	OUI Art L 6321-1 et suivants CT	OUI Art L 6323-10 à L 6323-20 CT	OUI Art L 6323-21 à L 6323-23 CT	OUI Art L 6326-1 et suivants CT	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI Dispositifs présentés dans l'accord de branche du 26/09/2014	OUI Art L 6325-1 et suivants CT	OUI Art L 6322-25 et suivants CT	OUI Art L 641-1 et suivants CT

(1) Les catégories d'inscription sont différentes des catégories statistiques.

# QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

	Plan de formation	CPF (liste Salarier)	CPF (liste DE)	POE individuelle et collective	Autres dispositifs de formation financés par Pôle emploi, AFC et AIF	Période de professionnalisation	Contrat de professionnalisation	CPF-CDD	Congé pour VAE (2)
<b>PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL</b>	OUI	OUI à l'initiative du salarié sur formations éligibles CPF (Clé A, certificat, qualifiant...)	OUI à l'initiative de la personne sur formations éligibles CPF (Clé A, CPF Clé A, certificat, qualifiant...)	OUI comme outil de préparation à la sortie	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	OUI sur formations éligibles à la professionnalisation (certifiant...)	SANS OBJET (formation en alternance)	OUI (avec accord de l'employeur)	OUI (avec accord de l'employeur)
<b>Statut de la personne</b>	Salarié	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle avec maintien du salaire	Stagiaire de la formation professionnelle avec maintien du salaire	Stagiaire de la formation professionnelle avec maintien du salaire	Salarié	Salarié	Salarié ou personne ayant été titulaire d'un CDD	Salarié ou personne ayant été titulaire d'un CDD
<b>Financiers de la formation</b>	Employeur, OPCA (au titre du plan)	OPCA	Région, Pôle-emploi, FPSP	Pôle emploi, OPCA	Pôle emploi	Employeur, OPCA (au titre de la professionnalisation)	Employeur, OPCA (au titre de la professionnalisation)	Opacif/Fongecif	Opacif/Fongecif
<b>Maintien de l'aide au poste</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON (financement spécifique)	NON (Opacif prend en charge)	NON (Opacif prend en charge)
<b>EN DEHORS DU TEMPS DE TRAVAIL</b>	Avec accord du salarié	A l'initiative du salarié	A l'initiative de la personne	En amont de l'entrée en SIAE (par exception, conformément à l'accord-cadre IAE du 10/09/2015)	OUI dans le cadre de l'instruction PE du 21/10/2016	A l'initiative du salarié dans le cadre du CPF A l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de formation, et avec l'accord du salarié	SANS OBJET (en alternance)	A l'issue du contrat de travail en IAE ou en dehors du temps de travail pendant la durée du contrat	A l'issue du contrat de travail en IAE ou en dehors du temps de travail pendant la durée du contrat
<b>Statut de la personne</b>	Salarié avec allocation de formation versée par l'employeur (50% de la rémunération nette de référence)	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle	Stagiaire de la formation professionnelle	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié	Salarié	Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré (Opacif ou Fongecif)	Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré (Opacif ou Fongecif)
<b>Financiers de la formation</b>	Employeur, OPCA (au titre du plan)	OPCA	Région, Pôle-emploi, FPSP	Pôle-emploi, FPSP, OPCA	Pôle emploi	Employeur, OPCA (au titre de la professionnalisation)	Employeur, OPCA (au titre de la professionnalisation)	Opacif/Fongecif	Opacif/Fongecif
<b>Maintien de l'aide au poste</b>	NON	NON	NON	SANS OBJET	NON	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET

(2) Hors actions de VAE inscrites dans le plan de formation de l'entreprise ou au titre de périodes de professionnalisation.



**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**  
**Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle**  
**(DGEFP)**

Mission insertion professionnelle  
mip.dgefp@emploi.gouv.fr  
14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP  
Tél : 01 44 38 28 31